



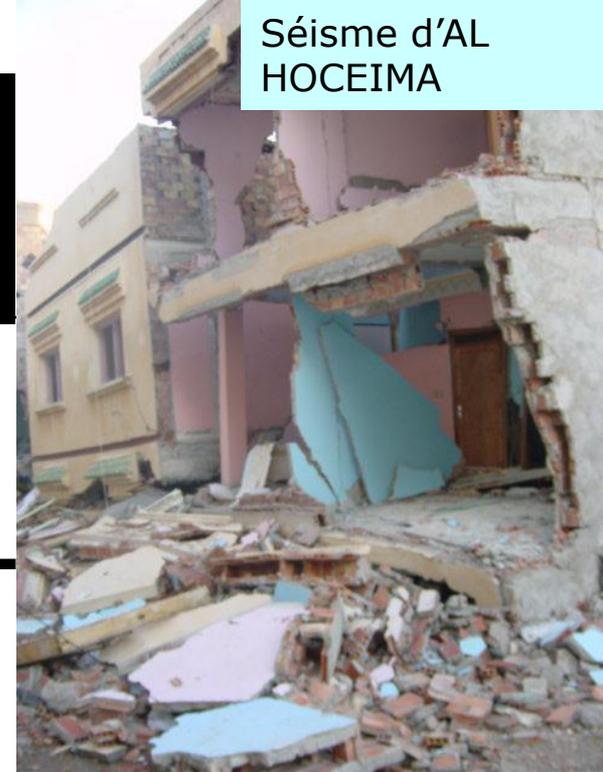
Société Centrale de Réassurance

Couvertures des Evénements Catastrophiques « Projet de loi n° 110-14 »

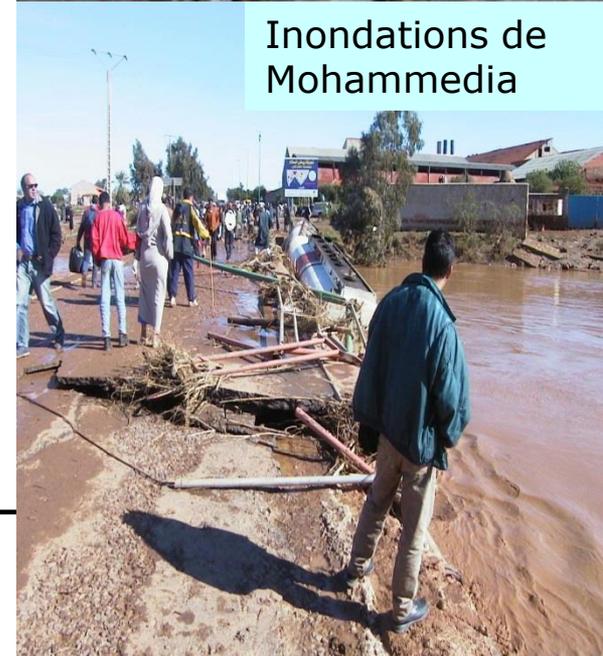
*« Rôle du marché d'Assurance et de Réassurance et
des Pouvoirs Publics dans la
couverture des catastrophes naturelles »*

***NALI MOHAMED LARBI
DIRECTEUR GENERAL DE
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE (S.C.R)
& PRESIDENT DU CARC***

Séisme d'AL
HOCEIMA



Inondations de
Mohammedia



Expériences Internationales.

Espagne	Japan	France	U.S.A	Turquie	Taiwan	GB	Algérie
1954	1966	1982	1993	2000	2002	1996	2003

*Les choix et les spécificités
des mécanismes sont souvent fonction :*

- ✓ *L'histoire économique et politique du pays.*
- ✓ *Degré de son exposition.*
- ✓ *Rôle joué par la profession de l'assurance et de la réassurance.*
- ✓ *Seuil de pénétration de l'assurance auprès des populations.*
- ✓ *Mais souvent une décision de circonstances (forcée par la force des catastrophes) !!!!*

- ✓ *Marchés « libres »*
 - *Royaume Uni*
- ✓ *Marchés « encadrés » : intervention de l'Etat*
 - *Espagne*
 - *France*
- ✓ *Marchés « organisés » : approche conventionnelle*
 - *Etats Unis*
 - *Allemagne*



Maroc

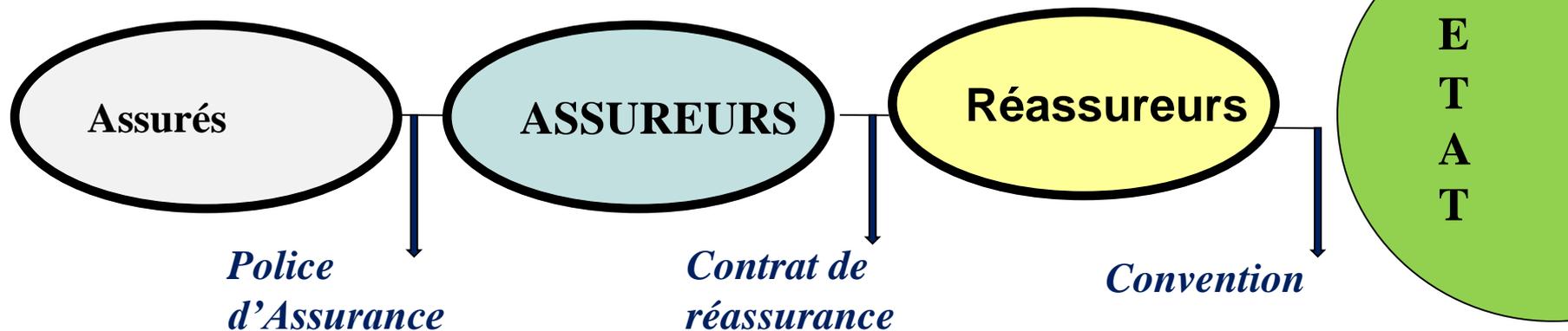
Expériences Internationales.

- *Le recours au marché de l'assurance et de la réassurance.*
- *L'implication directe des Pouvoirs publics est nécessaire à la régulation, à l'équilibre et à la pérennité des systèmes de couverture des risques catastrophiques.*
- *La fonction de réassurance et des Réassureurs nationaux est centrale dans cette dualité Etat/Marchés privés.*
- *Un contexte réglementaire & fiscal favorable au niveau de la constitution des réserves d'égalisation.*

ARCHITECTURE DU PROJET

LE PROJET

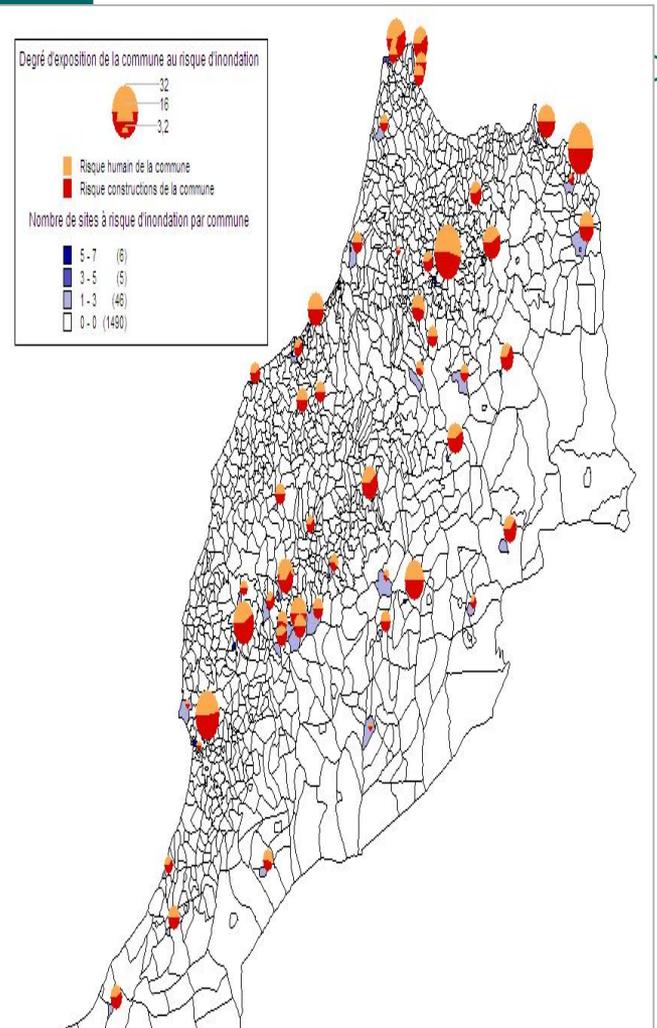
- *Instaure l'obligation de la garantie contre les risques catastrophiques dans pratiquement tous les contrats d'assurances:*
 - ✓ *de dommages à l'exclusion des aéronefs.*
 - ✓ *de RC Automobile.*
 - ✓ *de responsabilité.*
- *Prend en charge les dommages matériels et corporels*
- *Organise une offre nationale de réassurance disponible et sécurisée.*



CARACTERISTIQUES DU PROJET

- *Projet ayant un caractère de Mission d'Intérêt Général.*
- *propose l'utilisation des Mécanismes de la technique Assurantielle, laquelle offre l'avantage de la proximité, de la rapidité et de l'efficacité (on passe d'une aide supplétive à un droit contractuel).*
- *Systeme Mixte faisant appel à l'Assurance et à la réassurance ,mais également aux Pouvoirs Publics.*
- *Repose sur le principe de la Solidarité.*
- *Une offre de Couverture normée (clauses de formulation communes à l'ensemble des opérateurs d'assurances et Assurés).*
- *Une offre laissant la possibilité aux acteurs du Marché de formuler des offres complémentaires pour des événements de moindre intensité.*

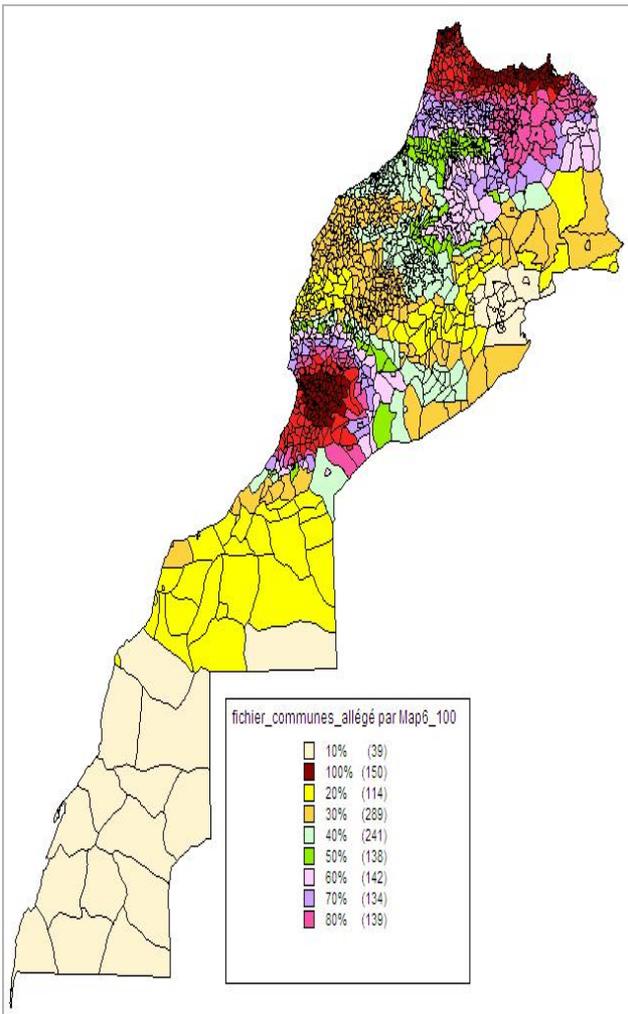
EVENEMENTS COUVERTS



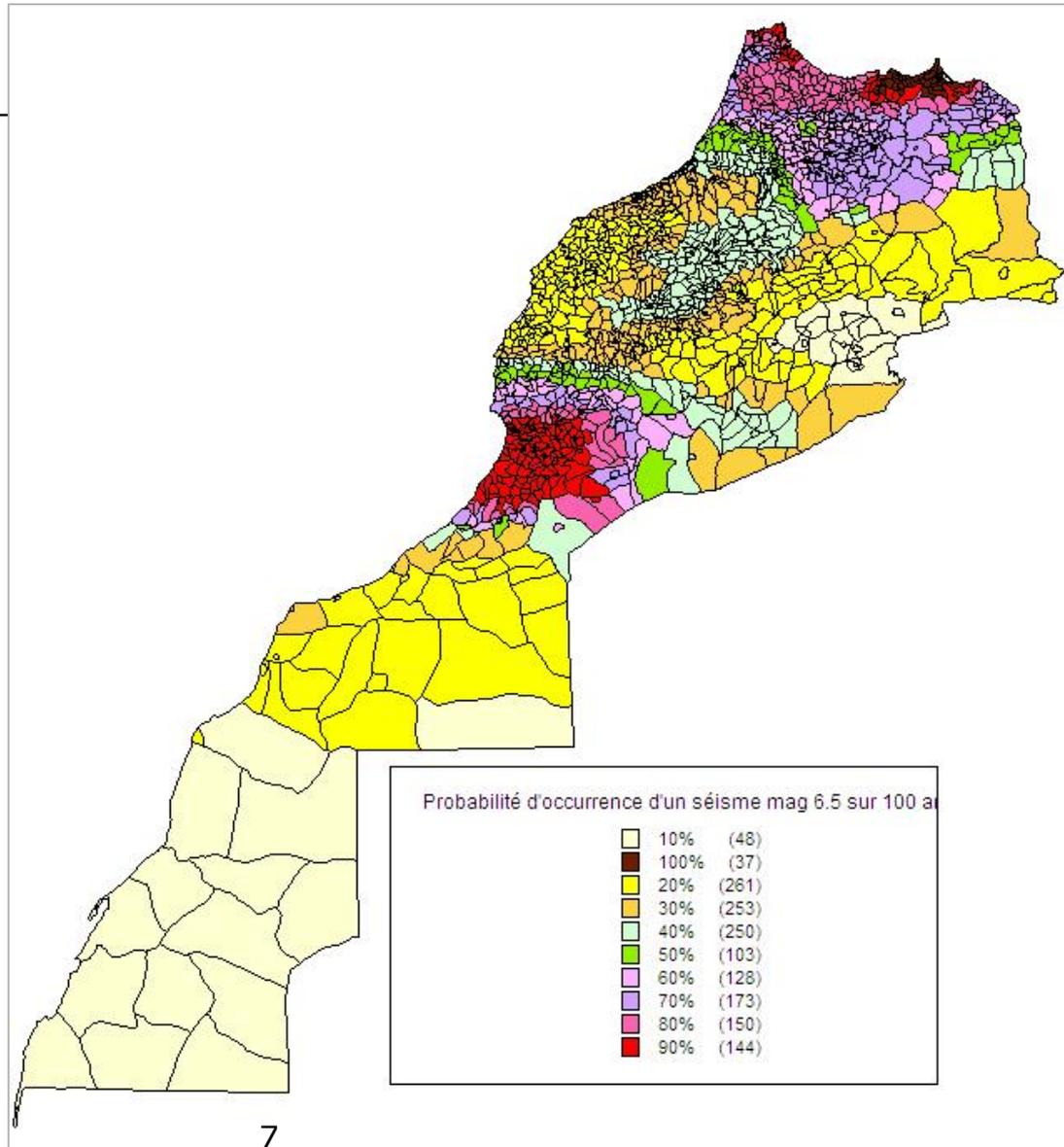
Le Projet a pour objectif de parer aux dommages économiques résultant de catastrophes naturelles.

Il propose également d'élargir la couverture aux risques dus à l'action violente concertée de l'Homme.

L'ensemble de ces risques sont dits « Evénements Catastrophiques ».

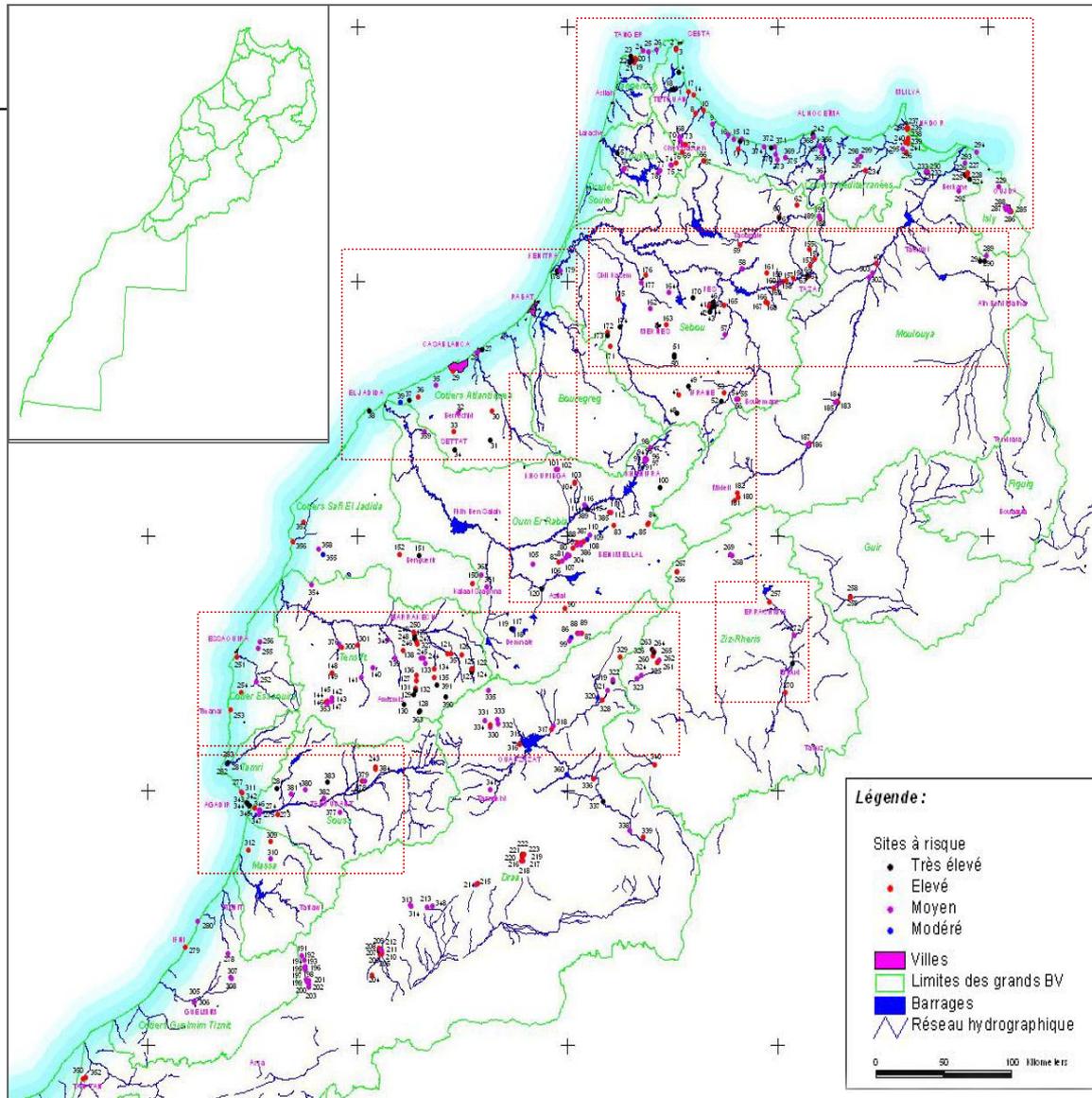


Probabilités d'occurrence d'un séisme de magnitude 6.5 sur 100 ans - vue globale du territoire marocain



Cartographie des risques

Sites à risque d'inondations - vue globale du territoire marocain



EVENEMENTS COUVERTS

- ❑ *Ces risques sont considérés non ou partiellement assurables par les Marchés traditionnels de l'Assurance et de la Réassurance (Manque de statistiques fiables et risque du Cumul & d'Antisélection).*
- ❑ *Limitation des Capacités au niveau des Catastrophes Naturelles et Exclusion de la Garantie (A.T.S) durant ces dernières années en repoussant la limite de l'assurabilité de certains risques.*
- ❑ *L'inclusion des périls du fait de l'Homme se justifie par le fait qu'ils :*
 - ❑ *sont très souvent inclus dans les traités de réassurance catastrophes naturelles.*
 - ❑ *ils donnent lieu également à la constitution de provisions d'égalisation.*
- ❑ *L'assuré ne paiera qu'une seule surprime (une seule réponse pour des événements de nature exceptionnels).*



Approche Statistique Différente!!!

Un Mécanisme Public de déclenchement de l'état de catastrophe (Articles 5,6 & 7):

L'état de catastrophe est déclaré par acte administratif après avis d'une commission administrative.

L'acte administratif

Précise



- *la datation de l'événement.*
- *les zones sinistrées.*

Déclenche



- *l'enregistrement sur un registre national (90j)*
- *la mise en jeu des garanties assurantielles.*

Le processus d'indemnisation par la FSEC

Une Garantie OBLIGATOIRE

- *Prix abordable.*
- *Une bonne adhésion.*
- *Mutualisation de risques plus large.*



*Principe de la
solidarité
(garant du temple).*

*Sélection
Adverse.*



- *Principe politique & Juridique.*
- *Justifie l'intervention des Pouvoirs publics.*

✓ *Rôle des Compagnies d'Assurance .*

- *Commercialisation du produit et Collecte des primes.*
- *Indemnisation .*
- *Outil efficace et rapide d'acheminement de l'aide après les catastrophes.*
- *Outil promoteur des activités de la mitigation et de la prévention .*
- *Preneur d'une partie de risque .*

✓ *Rôle de la Réassurance.*

*Couverture en Réassurance des Compagnies d'Assurances.
Connaissances & expérience dans la modélisation et
l'appréciation des couvertures catastrophes.*



- *Le projet laisse la liberté au compagnies d'assurances de se réassurer auprès des réassureurs de leur choix (laissant la possibilité au Système d'être ouvert sur les marchés privés de réassurance quand ils répondent favorablement (catastrophes **Soft Market**)).*
- *Le projet prévoit également une offre de Réassurance Nationale .*



Fonctionnement du Système

MARCHE INTERNATIONAL

MARCHE NATIONAL

ETAT

MARCHE DE LA RETROCESSION

Garantie par le « **Fonds de Solidarité des Assurances** »

Traités de Rétrocession

Réassureurs Conventionnels (nationaux & Internationaux)

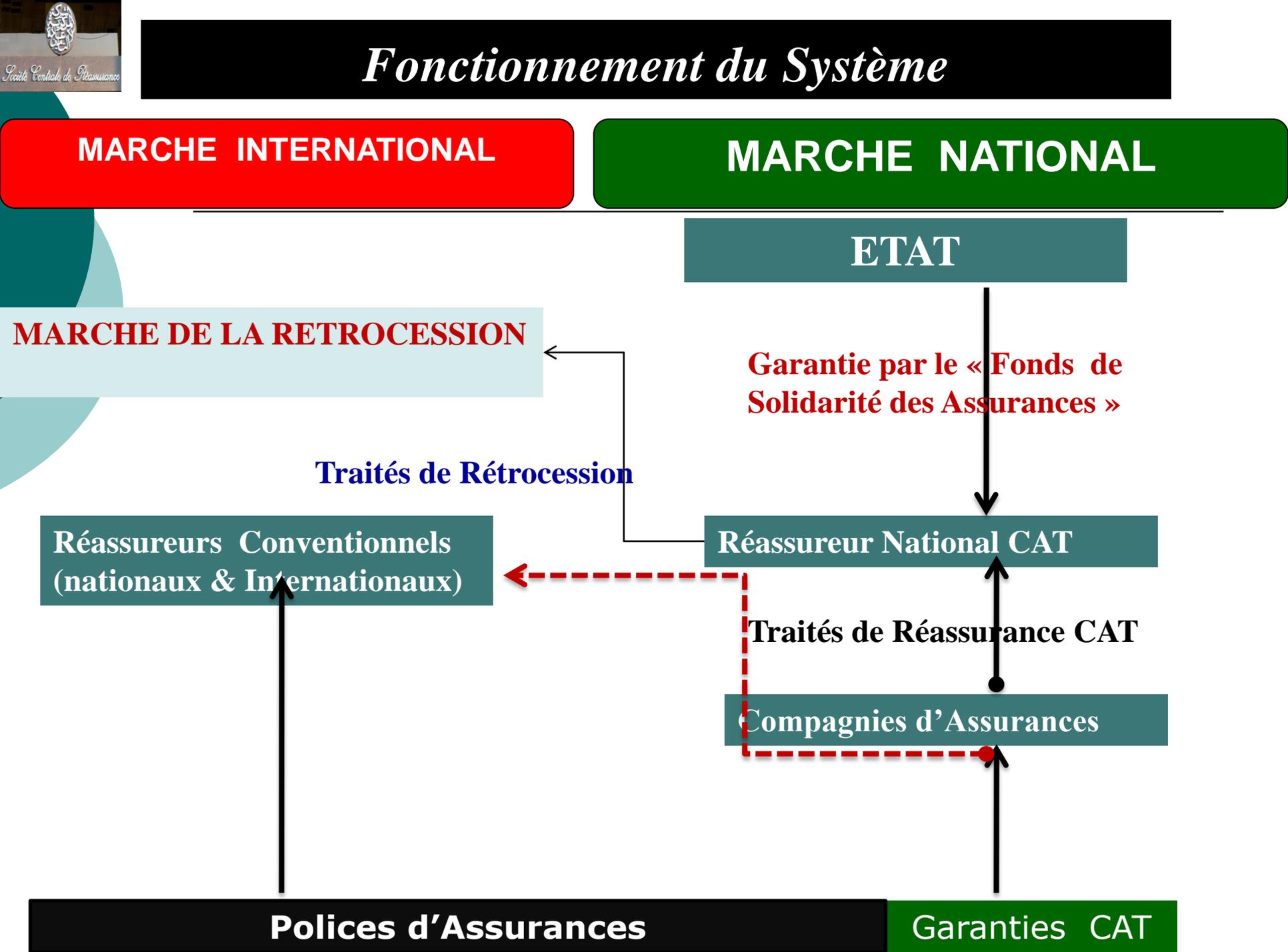
Réassureur National CAT

Traités de Réassurance CAT

Compagnies d'Assurances

Polices d'Assurances

Garanties CAT



✓ *Rôle des Pouvoirs Publics.*

- ✓ *Implication directe des Pouvoirs publics est nécessaire à la régulation, l'équilibre et la pérennité des marchés.*
- ✓ *Pouvoirs publics ont toujours assumé une partie des indemnités à leur charge (supplétive ou par voie de fonds de garanties).*
- ✓ *Dans tous les systèmes élaborés à travers le monde, les pouvoirs publics sont impliqués en amont et en aval.*
- ✓ *Réassureur de dernier ressort ! .*

✓ *Rôle des Pouvoirs Publics.*

- ✓ *Définition légale des Catastrophes.*
- ✓ *Déclenchement de l'état de Catastrophe.*
- ✓ *Obligation de l'inclusion des clauses de la garantie « Risques Catastrophiques.*
- ✓ *Fixation des Conditions(Tarifs, Franchise, etc....).*
- ✓ *Garantie du Système réassurantiel .*
- ✓ *Etablissement des règles de Constitution des Réserves pour égalisation.*
- ✓ *Obligation de représentation comptable spécifique du Système pour les sociétés d'Assurance et de réassurance.*

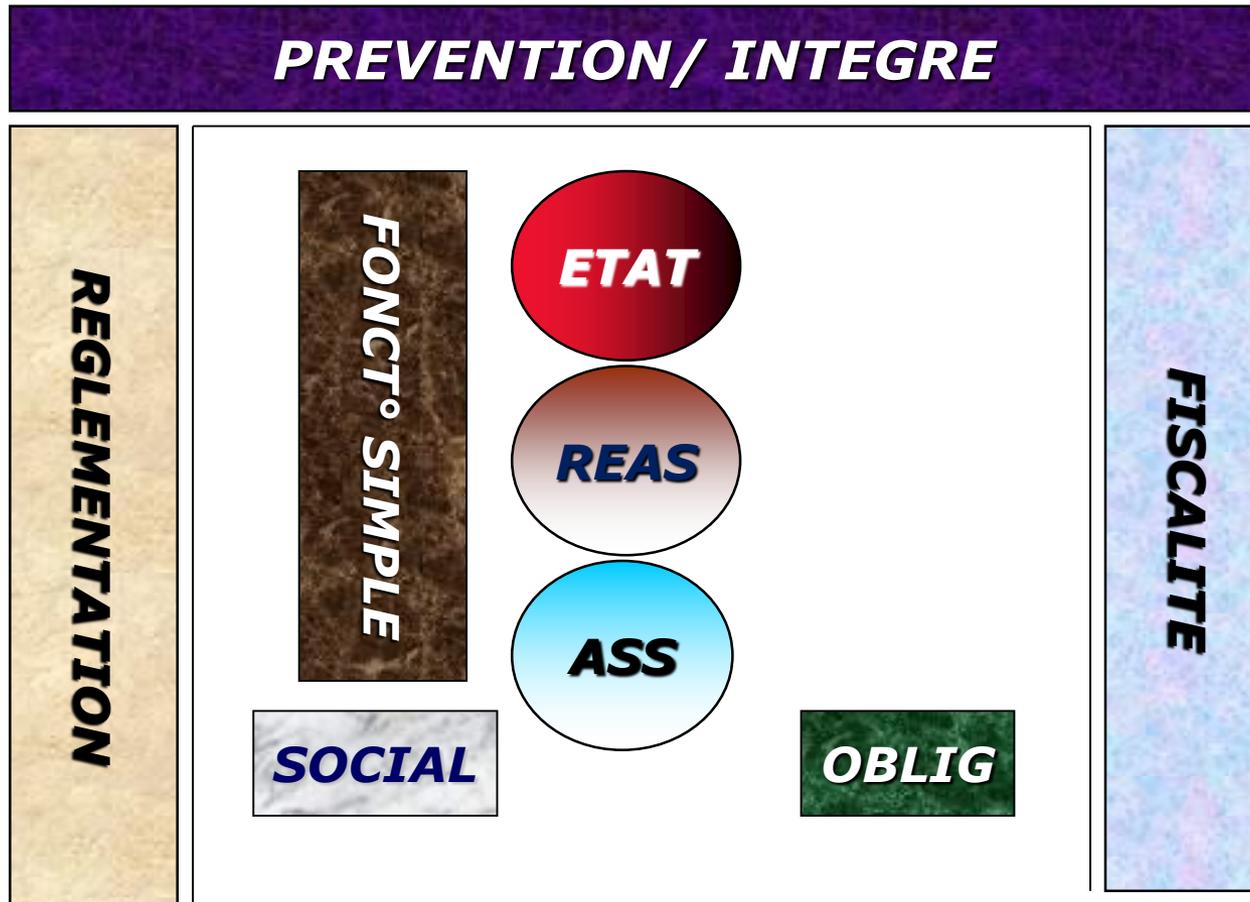
✓ RECOMMANDATIONS

UN SYSTEME ASSURANTIEL MAIS EGALEMENT!!!

Encourager la prévention à travers notamment des franchises modulées.

- *Développer les cartographies des risques et d'exposition notamment celles relatives aux zones séismiques et aux inondations ainsi que les analyses des risques du cumul .*
- *permettant entre autres d'analyser l'équilibre sur une période de 100 ans et d'en déduire les primes réelles (honnêtes) à collecter auprès des assurés sur base de scénarios de sinistralité .*
- *Favoriser la Constitution des Réserves d'égalisation alimentée par une bonne partie des excédents annuels à libérer qu'au terme d'une longue période (après 20 ans p.ex).*
- *Intégrer le dispositif dans le cadre d'une gestion globale de risque au niveau de l'Etat « Risque Management Global ».*

✓ RECOMMANDATIONS



Conclusion

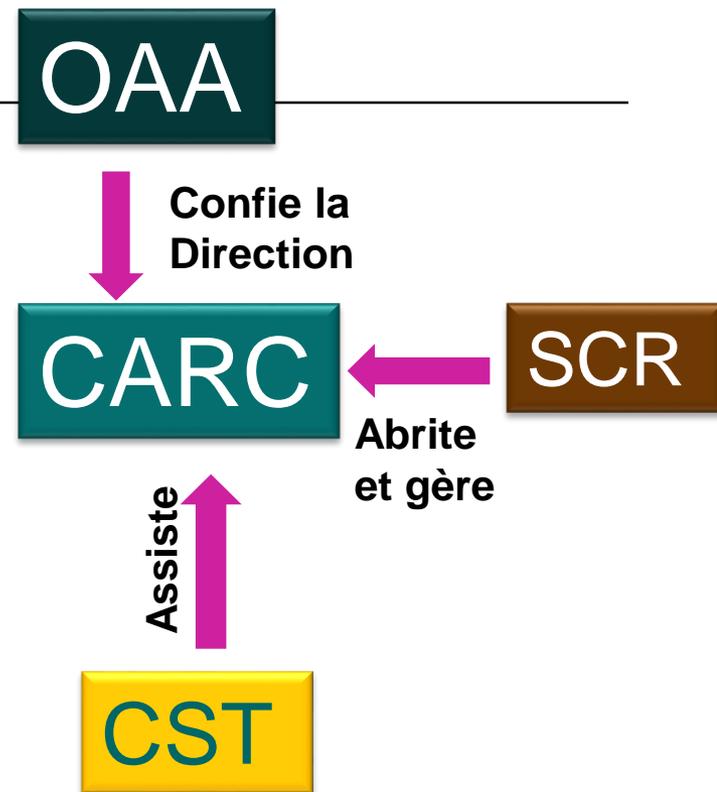
- *Le projet est un projet d'Intérêt Général, qui permettra de:*
 - ✓ *Consolider le développement et la modernisation de notre pays.*
 - ✓ *Diminuer la pauvreté et Atténuer les dégâts sur les populations.*
 - ✓ *Renforcer le capital confiance du Pays à l'égard des investisseurs.*
 - ✓ *Augmenter & Renforcer la cohésion et la solidarité nationales.*
 - ✓ *Faire émerger à moyen et à long terme une "culture du risque" parmi les citoyens.*

- ✓ *Les conditions pour La mise en place de Cette Couverture sont aujourd'hui favorables:*
 - ✓ *Une prise de conscience et une demande affichée du Public à l'égard de la couverture de ces risques.*
 - ✓ *Une volonté politique et une implication des Pouvoirs Publics.*
 - ✓ *Une industrie nationale d'Assurance et de Réassurance , très active & engagée à consolider davantage son rôle en matière de la protection des Citoyens marocains et des Entreprises nationaux.*



Emanation de la création et Présentation du CARC

- Recommandation de la conférence sur les risques catastrophiques, en avril 2004 à Casablanca, organisée par l'OAA, la SCR et la CNUCED;
- Le CARC est une entité de l'OAA;
- Le CARC est abrité et géré par la SCR, à qui l'OAA a confié la présidence du Comité de Direction;
- Il est assisté par une CST constituée de personnalités du monde scientifique, économique et d'organisations internationales;
- Cette commission assiste le Comité de Direction dans la mise en place de la stratégie du Centre.





Missions du CARC

- ▶ Collecter des informations sur les risques catastrophiques;
- ▶ Développer l'assurance et la réassurance des risques catastrophiques;
- ▶ Promouvoir la prévention et la protection contre ces risques en Afrique;
- ▶ Développer les compétences et le savoir-faire en matière de risques catastrophiques (modélisation, tarification,...);
- ▶ Animer les débats techniques interprofessionnels;
- ▶ Et autres (voir [Statuts du CARC](#)).



Centre Africain des Risques Catastrophiques
African Centre for Catastrophe Risks



Activités du CARC

Le C.A.R.C compte parmi ses adhérents des États africains et des compagnies et organismes africains et européens agissant dans le secteur d'assurance et de réassurance:

- Trois États africains;
- 32 Sociétés d'assurances et de réassurances africaines;
- 2 Réassureurs internationaux;
- 4 Courtiers.

Le C.A.R.C a publié un livre sur les risques catastrophiques intitulé : « Risques Catastrophiques : Gestion et Couverture en Assurance et Réassurance ».

- Le C.A.R.C a réalisé, avec le concours de la CNUCED, une étude relative à «la conception d'un modèle de gestion du risque sécheresse au Maroc» : Il s'agit d'un produit d'assurance indexée où l'indice utilisé est le «SPI».
- Le C.A.R.C a organisé à Casablanca trois conférences régionales sur « l'assurance et la réassurance des risques liés aux catastrophes naturelles ».
- En janvier 2014, le C.A.R.C a Co-organisé à Marrakech, avec la SCR , la Banque Mondiale, l'OAA et la MAMDA un congrès international sur l'assurance et la réassurance des risques agricoles;
- Le Centre a participé à un séminaire de formation sur l'assurance agricole au Sénégal en 2008.
- En Avril 2014 et 2015 , une équipe du CARC a effectué une visite pour des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est afin de mettre en place une base de données Cat-Nat à l'échelle africaine.
- En juin 2015, le Centre a Co-organisé à Casablanca, avec la SCR, la Banque Mondiale, l'OAA et la MAMDA une formation sur l'assurance agricole au profit des pays africains.



Centre Africain des Risques Catastrophiques
African Centre for Catastrophe Risks



Préoccupations du CARC

● Création d'une base de données pour une meilleure identification et évaluation des expositions et des vulnérabilités aux risques catastrophiques (tremblements de terre, inondations, Tsunamis, sécheresse, ...)

● Élaboration des cartes de risques catastrophiques et les courbes de vulnérabilités ;

● Élaboration des modèles de tarification des risques catastrophiques ;

- Modélisation Stochastique
- Modélisation Financière

● Montage des programmes d'assurances et de réassurance pour couvrir les risques catastrophiques ;

● Gestion du risque sécheresse et développement des couvertures d'assurance et de réassurance liées à ce risque incluant les couvertures indicelles;

● Organisation des conférences internationales périodiques sur les risques catastrophiques.

Merci pour votre attention

Mohamed Larbi NALI
Directeur Général de la
Société Centrale de Réassurance
Groupe CDG
Et Président du CARC

www.scrmaroc.com

www.africatnat.com